

Association de Kinésithérapie Pédiatrique Bretonne



CHARTRE D'ADHESION

L'AKPB soutient le développement professionnel des MK engagés dans la prise en charge d'enfants présentant des troubles de la motricité ou du développement.

L'association tend à créer un maillage professionnel permettant de proposer un soutien local aux familles. L'AKPB propose de diffuser les adresses professionnelles des adhérents sur son site internet, s'ils s'engagent à respecter la charte d'adhésion :

- Les adhérents de l'association s'engagent à être présents chaque année à au moins une rencontre proposée par l'AKPB+ une formation externe en pédiatrie, ou bien 2 rencontres organisées par l'AKPB, afin de s'inscrire dans une démarche de progrès sur l'accueil des enfants et de leur famille.
- Les adhérents s'engagent à mettre le projet de l'enfant et de sa famille au cœur du processus de soin.
- Les adhérents s'engagent à travailler en équipe pluridisciplinaire pour réaliser le projet de l'enfant et de sa famille.
- Les adhérents s'engagent à proposer des soins de qualité.
- Les adhérents s'engagent à se former et à s'informer sur les avancées médicales dans la prise en charge du jeune enfant.
- Les adhérents peuvent être sollicités par le réseau pour partager son expérience et son savoir auprès des autres professionnels du réseau et/ou des familles, et participer à des études mise en place par le réseau.

Je soussigné m'engage à respecter la Charte d'Adhésion à l'Association de Kinésithérapie Pédiatrique Bretonne.

AKPB

2 impasse du Coudray – 35160 LE VERGER

Tél : 06.03.38.42.34

contact@akpb.fr

www.akpb35.com